

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

**SEANCE DU 06 MARS 2017
2017/3**

L'an deux mil dix-sept, le 06 Mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Nombre	11
Présents	09
Représentée	1
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Présents : VELGHE Jacques, VOISIN Michel, BERTHOU Florence, CARRIOU Eric, BOUTET Didier, FRITSCHÉ Jean-Luc, MANGERET Delphine, GALTIER Joël et MAROTEAU Stéphanie.

Excusés : JOUBERT Jérôme, GARNIER Karin

Date de convocation : 27 Février 2017

Secrétaire de séance : Stéphanie MAROTEAU

Madame Karin GARNIER donne pouvoir à Madame Florence BERTHOU.

Délibération n°07-2017/3

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE, DE L'EAU et ASSAINISSEMENT ET DU CCAS DRESSES PAR MONSIEUR JEAN-LUC BOURSON

Le maire rappelle que les comptes de gestions, cités en objet, constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête les comptes de gestion du comptable **qui doivent être votés préalablement aux comptes administratifs sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE les comptes de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2016.

Ces comptes de gestions, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°08-2017/3

OBJET : DELIBERATION SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - BUDGET PRINCIPAL, BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT, ET CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Mme BERTHOU Florence, adjointe au Maire**, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 dressés par **M. VELGHE Jacques, Maire**, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 009,07 €	24 021,80 €		24 021,80 €	6 009,07 €
Opérations de l'exercice	83 164,26 €	94 802,57 €	39 971,91 €	39 026,58 €	123 136,17 €	133 829,15 €
TOTAUX	83 164,26 €	100 811,64 €	63 993,71 €	39 026,58 €	147 157,97 €	139 838,22 €
Résultats de clôture		17 647,38 €	24 967,13 €		7 319,75 €	
Restes à réaliser				6 804,20 €		6 804,20 €
TOTAUX CUMULÉS	83 164,26 €	100 811,64 €	63 993,71 €	45 830,78 €	147 157,97 €	146 642,42 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		17 647,38 €	18 162,93 €		515,55 €	

COMPTE ADMINISTRATIF EAU et ASSAINISSEMENT

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		24 895,56 €	1 757,85 €		1 757,85 €	24 895,56 €
Opérations de l'exercice	32 864,82 €	33 045,48 €	12 436,53 €	26 027,63 €	45 301,35 €	59 073,11 €
TOTAUX	32 864,82 €	57 941,04 €	14 194,38 €	26 027,63 €	47 059,20 €	83 968,67 €
Résultats de clôture		25 076,22 €		11 833,25 €		36 909,47 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	32 864,82 €	57 941,04 €	14 194,38 €	26 027,63 €	47 059,20 €	83 968,67 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		25 076,22 €		11 833,25 €		36 909,47 €

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		236,28 €				236,28 €
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		236,28 €				236,28 €
Résultats de clôture		236,28 €				236,28 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		236,28 €				236,28 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		236,28 €				236,28 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que définis ci dessus.

Monsieur VELGHE Jacques, Maire, ne participe ni aux discussions, ni aux votes.

Ont signé au registre des délibérations : VOISIN Michel, BERTHOU Florence, CARRIOU Eric, BOUTET Didier, FRITSCHÉ Jean-Luc, MANGERET Delphine, GALTIER Joël, MAROTEAU Stéphanie, Karin GARNIER représentée.

Délibération n°09-2017/3

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2016, décide que l'excédent antérieur de 236,28 euros soit reporté au résultat de fonctionnement du budget principal suite à la dissolution du CCAS au 31 Décembre 2016 suivant délibération n°41-2016/9 du 28/11/2016.

Délibération n°10-2017/3

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2016, Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants :

- **Pour mémoire**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 6 009,07 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 24 021,80 €

- **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2016**

Solde d'exécution de l'exercice 2016	- 945,33 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 24 021,80 €
Solde d'exécution cumulé (001)	- 24 967,13 €

- **Restes à réaliser au 31 décembre 2016**

Sur dépenses d'investissement	0,00 €
Sur recettes d'investissement	+ 6 804,20 €
Solde net des restes à réaliser	+ 6 804,20 €

- **Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/16**

Rappel du solde d'exécution cumulé (001)	- 24 967,13 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	+ 6 804,20 €
Besoin de financement	- 18 162,93 €

- **Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice 2016	+ 11 638,31 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 6 009,07 €
Report résultat CCAS suite dissolution	+ 236,28 €
	+ 17 883,66 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) couverture besoin de fonctionnement de la section d'investissement (1068)	+ 17 883,66 €
2) reste disponible sur résultat de fonctionnement (002)	0,00 €

Délibération n°11-2017/3

OBJET : BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants :

• Pour mémoire	
Résultat d'exploitation antérieur reporté	+ 24 895,56 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 1 757,85 €
• Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/16	
Solde d'exécution de l'exercice 2016	+ 13 591,10 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 1 757,85 €
Solde d'exécution cumulé (001)	+ 11 833,25 €
• Restes à réaliser au 31 décembre 2016	
Sur dépenses d'investissement	0 €
Sur recettes d'investissement	+ 0 €
Solde net des restes à réaliser	0 €
• Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/16	
Rappel du solde d'exécution cumulé (001)	+ 11 833,25 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €
• Résultat d'exploitation à affecter	
Résultat de l'exercice 2016	+ 180,66 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	+ 24 895,56 €
	+ 25 076,22 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :
couverture besoin d'exploitation de la section

1) d'investissement (1068)	0 €
2) reste disponible sur résultat d'exploitation (002)	+ 25 076,22 €

Délibération n°12-2017/3

OBJET : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire (Population : moins de 500 habitants, indice brut terminal de la fonction publique) :
Indemnité du Maire : 10,66% de l'indice brut terminal de la fonction publique, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire (Population : moins de 500 habitants, indice brut terminal de la fonction publique) :
Indemnité du Premier Adjoint : Obtention de la totalité de l'indemnité brute maximale soit 6,60% de l'indice brut terminal de la fonction publique, avec effet au 1^{er} janvier 2017.
Indemnité du Deuxième Adjoint : Obtention de 50% de l'indemnité brute maximale soit 3,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Cette délibération annule et remplace les délibérations n°40-2014/6 et 14-2016/03 prises en séances du 16 juin 2014 et du 08 avril 2016, visées en Préfecture le 18 Juin 2014 et le 11 avril 2016

Questions diverses :

- Information tenue du bureau de vote pour l'élection présidentielle,
- Information de la nouvelle procédure de dépôts des demandes de cartes nationales d'identité : à compter du 15 mars 2017, le nouveau dispositif est aligné sur celui que nous connaissons déjà en ce qui concerne les passeports, la compétence en matière de dépôt des demandes de cartes nationales d'identité étant désormais liée à l'implantation d'un dispositif de recueil (DR) dont 11 communes creusoises sont équipées (AHUN, AUBUSSON, AUZANCES, BONNAT, BOURGANEUF, BOUSSAC, CHAMBON-SUR-VOUEIZE, CROCQ, GENTIOUX-PIGEROLLES, GUÉRET et LA SOUTERRAINE).
- TRAVAUX COMMUNS : RDV à 9h les Samedis 11 et 18 Mars 2017.
- DATES DES PROCHAINES REUNIONS :
 - Commission Finances : lundi 27 Mars 2017 à 20h
 - Conseil Municipal : mardi 11 Avril 2017 à 20h

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.**